DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SUD-OUEST

75, avenue de la Libération - 19360 Malemort
Tél: 05 55 92 80 10 - Choix 1

Maître d'ouvrage :

CORREZE

TREIGNAC

Communauté de communes Vézère Monédières Millesources
15 avenue du Général de Gaulle
19260 Treignac

Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique

Echelle : 1 / 2500	Phase : 5	Plan : AGGLO

Ind :	Date:	Observations / Modifications :	Dess	Vérif
1	03/07/2020	Approbation du PLU	MD	
2	13/12/2020	Modification simplifiée n°1	MD	
3		Modification simplifiée n°2	MD	
4	05/09/2022	Révision allégée n°2	MD	
5	05/09/2022	Modification n°1	MD	
6	05/09/2022	Modification n°2	MD	
7	05/09/2022	Modification n°3	MD	

N° de dossier : XXXX

Le Plan sur le Perpignan du Lorraine 2020/03/2020, il ne peut être reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite.

Zones et secteurs

Hors périmètre AVAP

- Ub : secteur à vocation mixte hors commerce de proximité
- UL : zone urbaine réservée activités de loisirs et de tourisme
- UX : zone urbaine réservée activités industrielles et artisanales
- UXpv : secteur réservé aux parcs photovoltaïques
- 1AU : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte
- 2AU : zone à urbaniser fermée
- A : zone agricole
- Ac : secteur agricole largement constructible
- Ah : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat
- N : zone naturelle
- Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat
- Nl : secteur naturel de loisirs et tourisme

En périmètre AVAP

- Uap : secteur de l'agglomération à vocation mixte
- Ubp : secteur à vocation mixte hors commerce de proximité
- 1AUp : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte
- 2AUp : zone à urbaniser fermée
- Ap : zone agricole
- Acp : secteur agricole largement constructible
- Np : zone naturelle
- Nhp : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat
- Nlp : secteur naturel de loisirs et tourisme

Prescriptions

- Elément de patrimoine linéaire à protéger
- Elément linéaire contribuant aux continuités écologiques

- Espace boisé classé
- Interdiction de construire
- Emplacement reservé
- OAP
- Elément surfacique contribuant aux continuités écologiques
- Changement de destination en zones A et N
- Elément de patrimoine ponctuel à protéger

Emplacements réservés

Num	Objet - Bénéficiaire - Superficie
1	Création accès - Commune de Treignac - 280 m²
2	Création accès et espace public - Commune de Treignac - 1 340 m²

0 100 200 m

50 m